



TEXTE ADOPTE n° 539
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

23 février 2006

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole
portant modification de la convention
relative aux transports internationaux ferroviaires
du 9 mai 1980 (ensemble une annexe).*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 72, 374 (2004-2005) et T.A. 2 (2005-2006).

Assemblée nationale : 2561 et 2811.

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole portant modification de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires du 9 mai 1980 (ensemble une annexe), adopté à Vilnius le 3 juin 1999, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2561.

TA 539 projet de loi autorisant l'approbation du protocole portant
modification de la convention relative aux transports internationaux
ferroviaires du 9 mai 1980 (ensemble une annexe)